

TROYES *Parc des Moulins*

22 et 23 août 2026

LE BEARDED CLUB COLLIE de FRANCE ORGANISE

22 Août Championnat de France Agility Bearded collie

Juge : M Daniel MEYRIEUX

23 Août Régionale d'élevage race Bearded collie

Juge : Mme Monique WEBER

rue Passerat © AG - Troyes La Champagne Tourisme (83).jpg

Troyes



Organisation Bearded Collie Club de France, PARC des MOULINS - Ville de TROYES et Atout'poils

LES MEMBRES DU COMITÉ DU BCCF



Guy JENNY



Daniel JAY



Marie-Christine BASTARD



Patrick MEULEMAN



Marie-Claire MOREY



Annette FRANCOIS



Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER



Arnaud COUSSON



Katia VIGOREUX



DANIEL DUCROCQ

Tous les
membres du
Comité

Mot de notre Président

Bienvenue à notre Régionale d'Elevage à Troyes.

Nous avons souhaité pour cette Régionale la coupler avec le Championnat d'Agility du Club. Toute manifestation du Club concourt à la promotion de notre race.

23 chiens inscrits, c'est bien, on pourrait faire mieux. Quelques agilitistes en profitent pour bénéficier des 2 manifestations, BRAVO !

Il est dommage que les éleveurs ne profitent pas de ces occasions pour montrer leur production, les faire confirmer.

Revenons à notre journée :

Tout est prêt pour passer un bon moment.

Merci à notre Juge Monique WEBER pour ses jugements et sa gentillesse, à Claude et Anaïs sur qui repose l'organisation de ce week-end.

Merci également à la Société Canine Champagne Ardennes et à la Municipalité de Troyes qui nous accueillent.

Bonne journée à tous ; n'hésitez pas à vous rapprocher des membres du Comité si vous avez la moindre question.

Guy JENNY - Président

Merci à TOUS les BÉNÉVOLES

Une équipe de la région, menée par **Claude FRANCOIS** et **Anaïs RICORDEAU** avec l'aide de leurs amis ont apporté une aide précieuse à l'organisation de cette RE.

Un stand de toilettage tenu par une professionnelle **Anaïs RICORDEAU** du salon **ATOUT'POILS** sis à Dijon.

Un stand **PHOTO** préparé par **Anaïs RICORDEAU** qui se fera un grand plaisir de vous recevoir, n'hésitez pas.



La boutique du BCCF est présente, nous vous invitons à aller y faire un tour

Le stand « **secrétariat** » est situé à côté de la boutique.

TOUS LES MEMBRES DU COMITE PRESENTS SONT À VOTRE DISPOSITION

————— R.E. BCCF ► Troyes Dimanche 23 août 2026 —————

REGIONALE D'ÉLEVAGE

Jury pressenti *Conformité au standard* : Juge Madame Monique WEBER

LA RE SE TIENDRA À TROYES (1000) – Parc des Moulins le dimanche 23 août 2026

HORAIRES D'ENTRÉE DE JURY – L'accès de la régionale d'élevage est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements pour la RE commenceront à 10h.

LOGEMENT – Pas de cages prévues sur le site

SORTIE DES CHIENS – Sortie libre après jugements.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par juge.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition. TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans la hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de trailler la robe, le peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRÉSENTATION – Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double "handling", c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'encourager le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, affût ou autre agissement. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiens visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel [voir Avis aux Exposants]

ANULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés. **Les engagements des chiens absents à l'exposition ne seront pas remboursés.**

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente canine) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés : - a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements ; - b) les engagements "au poteau" le jour de l'Exposition ; - c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'Exposition, excepté celle faite pour la classe de lot et de transcription de l'organisation. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de l'engagement et resteront acquis à l'association, même si l'exposant ne peut se présenter.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour de jugement

CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (compte la veille de l'ouverture de l'Exposition).

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la clôture des inscriptions, le photocollé doit être joint à l'engagement).

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et les Champions Internationaux de la F.C.I. avant la date de clôture des engagements (le photocollé doit être joint à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

BABY – Pour les chiens âgés de plus de 4 mois et moins de 6 mois. PUPPY

– Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois.

Ces deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elle ne donne pas lieu à un classement.

JUNIÉES – Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et au C.A.C.S.-J

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (compte la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S.-V

LOT D'AFFICHE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, mais chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place) Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de (minimum) 5 à maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge et donc ont pas accès à la confirmation.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – L'engagement, libellé à l'ordre du Bearded Collie Club de France (BCCF), devra être adressé avec l'engagement, par chèque bancaire ou mandat postal.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS – La clôture des engagements est fixée au **11 août 2026 à minuit**

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

- a) des chiens non-inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. – (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) des chiens agressifs ;
- b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officiers seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et de besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge délaillé peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les

jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront "classés" par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

QUALIFICATIONS

Les qualificatifs donnés par les juges doivent répondre aux définitions suivantes :

a) **EXCELLENT** – ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettrait d'ignorer quelques petites imperfections mais il posséderait les caractéristiques typiques de son sexe.

Tout BON – ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

b) **BON** – doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

c) **SUFFISANT** – est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notables ou pas en condition optimale.

d) **DISQUALIFIÉ** – Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est "non conforme" pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ÊTRE JUGÉ : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a été forcé de raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originelle du chien ou ses caractéristiques (pauvreté, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Le C.A.C.S. NE PEUT PAS ÊTRE ACCORDÉ EN Régionale d'Élevage.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les qualificatifs excellent, très bon, bon, suffisant et disqualifié peuvent être attribués. Seul le qualificatif "Excellent" est pris en compte pour les cotations

3 et 4. Il n'y a pas de classement en Régionale d'Élevage, le juge désigne les 3 chiens les plus représentatifs de la race en mâle et femelle (parmi les classes jeune, intermédiaire, ouverte, travail et vétérans). 1^{er} meilleur parmi les classes Baby et Puppy mâle ou femelle et 1^{er} meilleur parmi la classe champion mâle ou femelle.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Voire chien doit être présenté très tôt (idéalement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation 12 mois et il devra être engagé dans une des classes officielles

RECLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité du BCCF.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiront au succès de l'Exposition ou porteront atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixe.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 38 du Règlement intérieur de la Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants restent responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en son lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, toutes les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

PHOTOGRAPHIES – les exposants ne pourront s'opposer à la diffusion par l'organisateur des photographies prises durant la manifestation.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidents à l'Étranger

1- Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des sommes des frais correspondants.

2- L'entrée en France est autorisée que pour les chiens âgés d'un mois ou moins, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnés les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

3- Il y a à les présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.



Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le laisser longtemps attaché à une potence, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

Le non-respect de cette règle par l'exposant entraînera son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire par la Centrale Canine.

Le **BCCF** organise cette **Régionale d'Élevage** dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions de la Centrale Canine.

- Les chiens engagés ou présents sur le site, seront à jour de vaccination CHPL.
 - La vente de chiots sera formellement interdite durant la Régionale d'Élevage.
- Les chiens ne respectant pas ces points, ou présentant des symptômes de pathologies contagieuses (Parvovirose, toux du chenil...) seront irrévocablement exclus du site de l'exposition. Les frais d'engagements ne seront pas remboursés.

Récapitulatif des options possibles en fonction du qualificatif obtenu

Classe	Qualificatif	CACS / RCACS	Meilleurs Mâle et Femelle	MEILLEUR DE RACE	Cotation
INTERMEDIAIRE	Excellent	NON	NON	NON	OUI *
OUVERTE	Excellent	NON	NON	NON	OUI *
TRAVAIL	Excellent	NON	NON	NON	OUI *
CHAMPION	Excellent	NON	NON	NON	OUI *
JEUNE	Excellent	NON	NON	NON	NON
PUPPY		NON	NON	NON	NON
BABY		NON	NON	NON	NON
VETERAN	Excellent	NON	NON	NON	NON

*Pour les classes : Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Mâles et Femelles, seul le qualificatif EXCELLENT sera utilisable pour la cotation.

Informations :

Les confirmations sont effectuées par la juge **Monique WEBER**

La vétérinaire sanitaire est **Docteur BELKILANI**, Clinique de la Renaissance 10210 CHAOURCE

Le responsable bien être est **Guy JENNY** le Président du BCCF

A l'issu des jugements, une sélection sera effectuée entre tous les mâles puis toutes les femelles afin de désigner les 3 mâles et les 3 femelles les plus représentatifs de la race de cette régionale d'élevage.

A cet occasion une récompense sera offert à chacun des 6 primés

⚠ Pour les lots d'affixes, de reproducteurs, les paires, les couples, vous devez vous inscrire au stand secrétariat

Les récompenses :

- 1 coupe aux 3 mâles les plus représentatifs de la race
- 1 coupe aux 3 femelles les plus représentatives de la race
- 1 coupe espoir mâle de moins de 9 mois « coup de cœur du juge »
- 1 coupe espoir femelle de moins de 9 mois « coup de cœur du juge »
- 1 trophée au meilleur champion mâle
- 1 trophée à la meilleur championne femelle

TOUS LES EXPOSANTS RECEVRONT un SOUVENIR

Invitation :

Un café de bienvenue et une viennoiserie seront offerts à tous les exposants.

A l'issus des jugements individuels du matin, vous êtes invités, à **un pot offert par le BCCF** et organisé par votre Comité et les bénévoles.

STATISTIQUES DES 23 CHIENS INSCRITS

COLLEY BARBU

Classe	Sexe	Numéros	Nb.	Juge
JEUNE	Mâles	1 à 2	2	Mme WEBER LO GIACO Monique
INTERMEDIAIRE		3 à 4	2	
OUVERTE		5 à 6	2	
CHAMPION		7 à 8	2	
NE CONCOURANT PAS		9 à 10	2	
PUPPY	Femelles	11 à 11	1	
JEUNE		12 à 14	3	
INTERMEDIAIRE		15 à 16	2	
OUVERTE		17 à 17	1	
CHAMPION		18 à 19	2	
NE CONCOURANT PAS		20 à 23	4	

CHIENS INSCRITS AU TC

N°	Identification	Nom du chien	Exposant
1	250269611580107	AIKO DES COMPAGNONS DU BONHEUR	Mlle VALETTE Laure
3	250269592036847	AFTER EIGHT DE LA PETITE JACKOTIERE	Mme JACQUET Marie-Pierre
6	250269610684543	USHUAIA DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT	Mlle RICORDEAU Anaïs
12	250268782056970	AMBRE DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT	M. Mme MEULEMAN Patrick et Albane
13	250269611601552	ARMONY DE SAINT PRIXE	M. Mme COUSSON Arnaud et Aurélie
14	250268782016813	ASTRID DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT	M. Mme MEULEMAN Patrick et Albane
15	250269591945231	AIKA	Mme BRUNSTEIN Martine
21	250268601066095	LITTLE ORCHIS DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT	Mlle RICORDEAU Anaïs

LISTE DES CHIENS EXPOSES

COLLEY BARBU

Juge : Mme WEBER LO GIACO Monique

• CLASSE JEUNE MALE •

- 1 (c) **AIKO DES COMPAGNONS DU BONHEUR** LOF : 029532 - id : 250269611580107 né le 23/06/2025 (*TU ES JASPER DE L'OUVERNAT x DREAM FROM HIGHLAND'S SWEET JOYCE*) Prod : Mme MEGUEULLE Priscilla, Prop : Mlle VALETTE Laure
- 2 **APPLE JUICE DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT** LOF : 029710 - id : 250268782056946 né le 18/10/2025 (*DALSIT KISS BLOSSOM OF GOLD x ALISTAIR'S GLITTER AND GOLD*) Prod : Mme RAQUET Déborah, Prop : Mlle RICORDEAU Anaïs

• CLASSE INTERMEDIAIRE MALE •

- 3 (c) **AFTER EIGHT DE LA PETITE JACKOTIERE** LOF : 029465 - id : 250269592036847 né le 17/03/2025 (*BONOBON DE BEARDIE PASSION-ARGENTINA x USCHKA DE L'OUVERNAT*) Prod : Mme BASTARD Marie-Christine, Prop : Mme JACQUET Marie-Pierre
- 4 **VITTORIO DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT** LOF : 029402 - id : 250268781446378 né le 29/08/2024 (*MEMORYLANE A SPIRIT MOVES ME x SIGNORINA DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT*) Prod : Mme RAQUET Déborah, Prop : Mlle RICORDEAU Anaïs

• CLASSE OUVERTE MALE •

- 5 **NOTHING AS A LOOK DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT** LOF : 027322/03563 - id : 250268501420573 né le 22/11/2017 ((CH) *FIRSTPRIZEBEARS ORLANDO BLOOM x (CH) GODIVA DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT*) Prod : Mlle RAQUET Déborah, Prop : Mlle RICORDEAU Anaïs
- 6 (c) **USHUAIA DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT** LOF : 029021 - id : 250269610684543 né le 21/06/2023 (*SAUVAGE DIOR DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT x ALISTAIR'S DIAMONDS AND PEARLS*) Prod : Mme RAQUET Déborah, Prop : Mlle RICORDEAU Anaïs

• CLASSE CHAMPION MALE •

- 7 (CH) **MENANDER SPIRIT OF ECSTASY** LOF : 028663/03635 - id : 985111001817814 né le 11/02/2021 (*POTTERDALE PLATINUM PLUS x (CH) SCALBECK SOPHISTICATION AT MENANDER*) Prod : Mme BEV COPE, Prop : M. Mme COUSSON Arnaud et Aurélie
- 8 (CH) **PHILEAS DE CHESTER** LOF : 027823/03618 - id : 250269590072307 né le 15/08/2019 (*NEW LOOK DE CHESTER x NINA RICCI DE CHESTER*) Prod : MM. BERNARDI Jean-Paul / CLERC Thierry, Prop : M. LAUER Maurice

• NE CONCOURANT PAS MALE •

- 9 (CH) **OBBY DE CHESTER** LOF : 027255/03553 - id : 250268731929915 né le 20/01/2018 ((CH) *POTTERDALE DARK DIAMOND x (CH) ISIS DE CHESTER*) Prod : MM. Mme BERNARDI / CLERC / COPY / MAZIER, Prop : Mme BASTARD Marie-Christine
- 10 **ULRIK DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT** LOF : 029255 - id : 250268780926179 né le 19/10/2023 (*LINKIN PARK DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT x POMPADOIR DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT*) Prod : Mme RAQUET Déborah, Prop : Mlle RICORDEAU Anaïs

• CLASSE PUPPY FEMELLE •

- 11 **APACHE DU MAS DE L'OISONNIERE (dite Calypso)** LOF : EN COURS - id : 250268782170848 née le 26/12/2025 (*JELLY BABES BEARDIES x ROMANEE DU MAS DE L OISONNIERE*) Prod : Mme MARTIN Martine, Prop : Mme DURIAUX Catherine

• CLASSE JEUNE FEMELLE •

- 12 **AMBRE DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT** LOF : 029711 - id : 250268782056970 née le 18/10/2025 (*DALSIT KISS BLOSSOM OF GOLD x ALISTAIR'S GLITTER AND GOLD*) Prod : Mme RAQUET Déborah, Prop : M. Mme MEULEMAN Patrick et Albane
- 13 **ARMONY DE SAINT PRIXE** LOF : 029647 - id : 250269611601552 née le 28/10/2025 (*GRACEFUL PEARLS BARCELONA x SIGNATURE DE CHESTER*) Prod et prop : M. Mme COUSSON Arnaud et Aurélie
- 14 **ASTRID DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT** LOF : 029716 - id : 250268782016813 née le 07/09/2025 (*DALSIT KISS BLOSSOM OF GOLD x UEDA LA VIKING DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT*) Prod : Mme RAQUET Déborah, Prop : M. Mme MEULEMAN Patrick et Albane

• CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE •

- 15 (c) **AIKA T.I.** - id : 250269591945231 née le 09/02/2025 (*T.I. x T.I.*) Prod : Mme BRUNSTEIN Martine

————— R.E. BCCF ► Troyes Dimanche 23 août 2026 —————

- 16 **AU CLAIR-DE-LUNE DE LA PETITE JACKOTIERE** LOF : 029471/04648 - id : 250269592036560 née le 17/03/2025 (*BOBONON DE BEARDIE PASSION-ARGENTINA x USCHKA DE L'OUVERNAT*) Prod et prop : Mme BASTARD Marie-Christine
- CLASSE OUVERTE FEMELLE •
- 17 (c) **TIANA DE L'OUVERNAT** LOF : 028813 - id : 250268502251975 née le 08/10/2022 (*LANCELOT DES BERGERS DE SAMME x LIZZY DE L'OUVERNAT*) Prod : M. Mme JAY Daniel / MOREY Marie-Claire, Prop : Mlle GUILLON Stéphanie
- CLASSE CHAMPION FEMELLE •
- 18 (CH) **TI AMO DE CHESTER** LOF : 028700/04578 - id : 250269590917666 née le 24/03/2022 (*MILLESIME DE CHESTER x MARILLOU DU DOMAINE DE GOTHAM*) Prod : MM. Mme BERNARDI / CLERC / MAZIER, Prop : M. LAUER Maurice
- 19 (CH) **VERSACE GLITTER DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT** LOF : 029264/04626 - id : 250268781193705 née le 01/04/2024 (*EDINGLEN IM ON A MISSION x ALISTAIR'S GLITTER AND GOLD*) Prod : Mme RAQUET Deborah, Prop : Mme BASTARD Marie-Christine
- NE CONCOURANT PAS FEMELLE •
- 20 **ANASTASIA DE CHESTER** LOF : 029485/04644 - id : 250269611328593 née le 01/03/2025 (*SNOWMEAD SHADES OF GRAY x TSARINE DE CHESTER*) Prod : MM. Mme BERNARDI / CLERC / COUSSON, Prop : M. Mme COUSSON Arnaud et Aurélie
- 21 **LITTLE ORCHIS DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT** LOF : 026525 - id : 250268601066095 née le 07/11/2015 (*BEARDMARKED'S SIGHT FOR SORE EYES x GLENN DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT*) Prod : Mme RAQUET Deborah, Prop : Mlle RICORDEAU Anaïs
- 22 **ULTIMA DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT** LOF : 029261/04614 - id : 250268781016636 née le 26/11/2023 (*EDINGLEN IM ON A MISSION x SONATA DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT*) Prod : Mlle RAQUET Deborah, Prop : M. Mme MEULEMAN Patrick et Albane
- 23 (CH) **USCHKA DE L'OUVERNAT** LOF : 029075/04597 - id : 250269591435323 née le 05/05/2023 (*RUSTY DE L'OUVERNAT x JAYME DE L'OUVERNAT*) Prod : M. Mme JAY Daniel / MOREY Marie-Claire, Prop : Mme BASTARD Marie-Christine

LISTE DES EXPOSANTS

Mme BASTARD Marie-Christine	13, rue des Roseaux 17420 ST PALAIS SUR MER - 06 07 04 74 86	9-16-19-23
Mme BRUNSTEIN Martine		15
M. Mme COUSSON Arnaud et Aurélie		7-13-20
Mme DURIAUX Catherine		11
Mlle GUILLON Stéphanie	36, rue de la Cheneviere 57320 MENSKIRCH - 06 77 61 61 73	17
Mme JACQUET Marie-Pierre		3
M. LAUER Maurice		8-18
M. Mme MEULEMAN Patrick et Albane	11, rue Trouvelot 02160 GUYENCOURT - 03 23 25 93 87	12-14-22
Mlle RICORDEAU Anaïs		2-4-5-6-10-21
Mlle VALETTE Laure		1



Réalisation :

SARL - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM - R.C.S. STRASBOURG 389912189

Adresse INTERNET : <https://cedia.fr> - E-mail : expo@cedia.fr

Certaines images ou certains textes peuvent avoir été créés ou modifiés avec l'IA.

BCCF Bearded Collie Club de France

2685, route Trégourez - Pont Flaouter
29510 BRIEC

☎ 06 81 61 44 00

✉ bccf.communication@gmail.com

🌐 www.bccf.ovh



Afin d'adhérer au seul club de race **BEARDED COLLIE**
Français reconnu par la Centrale Canine.
Merci de compléter dûment cette fiche.

☐ J'adhère au BCCF ☐ Je renouvelle mon adhésion au BCCF – N° d'Adhérent.....

VOUS

☐ Madame ☐ Monsieur

VOTRE PARTENAIRE (si adhésion couple)

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Profession :		Profession :	
Tél. :		Tél. :	
Mail :		Mail :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Parrain :			

Afin de mieux vous connaître,

- ☐ Propriétaire de BEARDED COLLIE
- ☐ Eleveur
- ☐ Si oui, avez-vous un affixe ? – Lequel :
- ☐ Etes-vous inscrit dans un club canin :
- ☐ Pratiquez-vous une activité canine, si oui laquelle ?

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

TARIFS ***Renouvellement****Nouvelle Adhésion**

☐ Membre actif	35 €	40 €
☐ Membre couple	40 €	45 €
☐ Membre bienfaiteur	70 €	75 €

* La cotisation porte sur une année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre et se règle au cours du 1^{er} trimestre de chaque année civile
Adhérer à une association, c'est défendre une cause qui nous tient à cœur. C'est également contribuer au développement de l'association par la prise de parole lors des assemblées générales ainsi que les participations aux manifestations extérieures : fête, exposition, événement sportif...

Paiement accepté uniquement par chèque et virement
NOUS VOUS CONSEILLONS FORTEMENT LE PAIEMENT PAR VIREMENT
Le bulletin dûment complété doit être envoyé par courrier à la
secrétaire : **Marie-Christine BASTARD**
13, rue des Roseaux - 17420 St-Palais/Mer
Ou par courriel au bccf.communication@gmail.com

Domiciliation

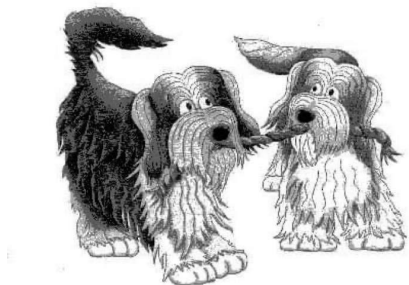
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
12906	00013	57472815700	47
IBAN			FR76 1290 6000 1357 4728 1570 047
Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT			AGRIFRPP829

Je suis majeur(e), j'accepte sans réserve que les résultats d'expositions, photos, tests, dépistages de tares de mon ou mes chiens soient diffusés sur tous supports officiels du BCCF. Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association (disponibles sur le site du BCCF) et m'engage à les respecter.

CONDITION D'UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES : en adhérant au club, vous acceptez que le BCCF mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but d'améliorer votre expérience et vos interactions avec ses services. En l'occurrence, vous autorisez le BCCF à communiquer occasionnellement avec vous s'il juge opportun de vous informer des dernières actualités de notre association et ses actions via les coordonnées collectées dans le formulaire. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le BCCF s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes quels qu'ils soient, conformément au règlement général de protection des données RGD 2018 sur la protection des données personnelles. Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de consentement à l'utilisation de vos données collectées par ce formulaire

Date

Signature (s)



LA BOUTIQUE DU BCCF

- Les barrettes : 2 € à l'unité
5 € les 3



- Dog's Tennis Ball : 2,5 € le paquet de 3



- Carte vintage : 0,50 €



- Sacs BCCF : 5 €



- Tablier de toiletteage BCCF : 10 € ~~au lieu de 15€~~



- Gobelets BCCF : 1 €



- Bottes : 55 €

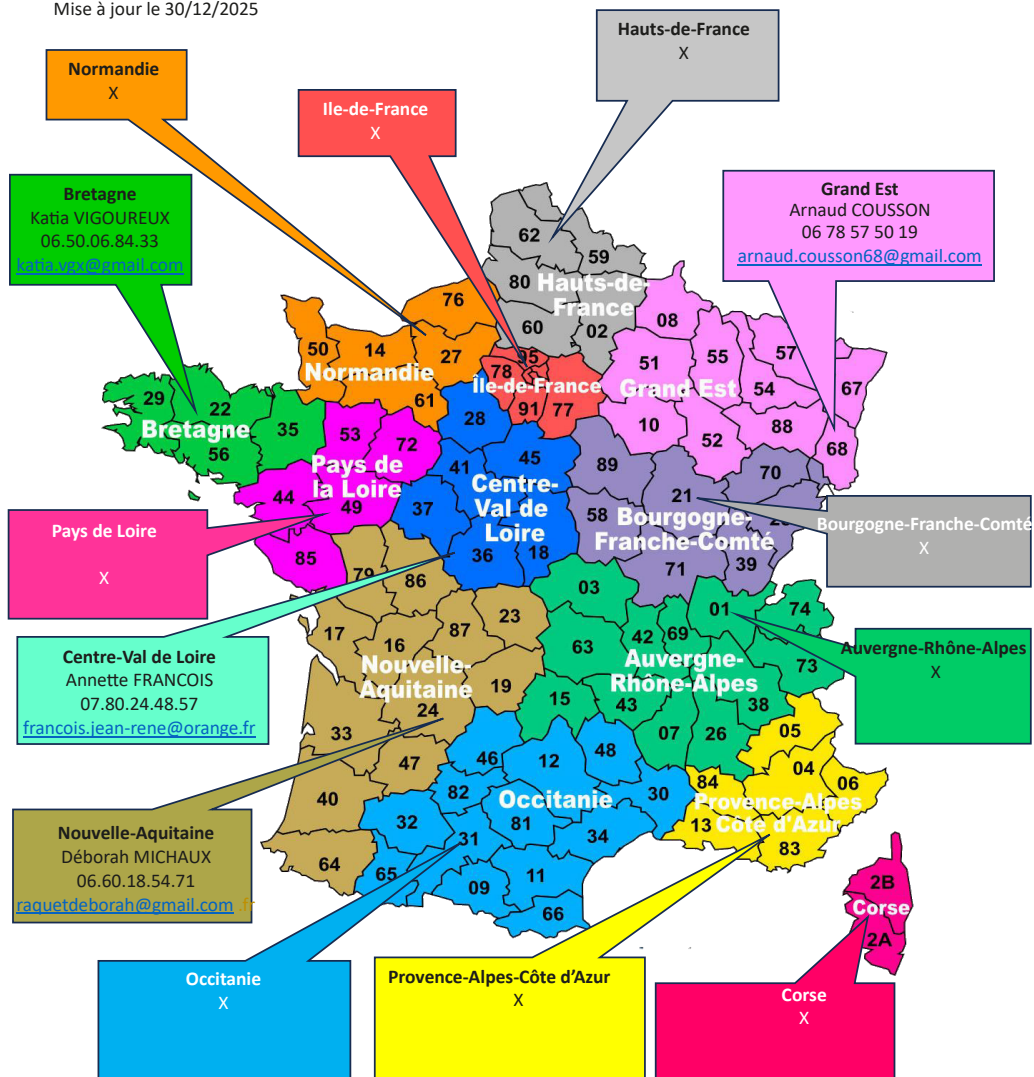


- Pochettes BCCF : 8 €



LES DÉLÉGATIONS BCCF 2026

Mise à jour le 30/12/2025





vivog®

bien-être # performance



Héry
Laboratoires